



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Saône-et-Loire

Mâcon, le 7 juillet 2017

Monsieur le Président de l'Union des
communes rurales de Saône-et-Loire
Monsieur Farenc
Maire de Blanot

IENA

Inspectrice de l'éducation
nationale adjointe au
Directeur académique des
services de l'éducation
nationale

Affaire suivie par :
Annie Montfort, CPD TICE

Téléphone
03 85 22 55 34
Télécopie
03 85 38 34 46
Courriel
Ce.tuic71@ac-dijon.fr

Cité administrative
Boulevard Henri Dunant
BP 72512
71025 Mâcon cedex 9

Objet : appel à projets «Ecoles numériques innovantes et ruralité».

Monsieur le Président,

Dans le cadre du plan numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, un nouvel appel à projets est émis par l'État, au titre des investissements d'avenir et destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales.

Cet appel à projets doit permettre de promouvoir les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire. Il permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant des projets partagés entre collèges, écoles et structures périscolaires. Ce projet pédagogique et éducatif sera construit conjointement par les équipes éducatives et les collectivités territoriales concernées et ouvert à des objectifs de la politique éducative locale (notamment dans le champ périscolaire et numérique). Prenant appui sur un constat partagé et formulant des objectifs communs, les projets rassembleront plusieurs écoles et le cas échéant plusieurs communes dans un souci de cohérence territoriale.

Les réponses à cet appel à projets s'appuieront sur le volontariat des équipes des écoles concernées qui s'engageront à mettre en œuvre les projets pédagogiques pour la réussite des élèves.

La demande de la collectivité intégrera les moyens nécessaires à la mise en œuvre et à la réalisation du projet (matériel, infrastructures y compris réseau, ressources pédagogiques numériques...).

La subvention accordée par l'État contribuera au financement global du projet et représentera 50 % de son coût global. Elle sera plafonnée à 7 000 € par école, le montant du projet s'élevant a minima à 4 000 €.

La réunion du 30 juin de l'instance de pilotage a permis de définir un calendrier en tenant compte de l'échéance de cette première phase de préfiguration.



Les collectivités intéressées par ce projet compléteront le formulaire en ligne **avant le 6 septembre** à l'adresse suivante : <http://ecoles-innovantes-ruralite.ec.ac-dijon.fr/saone-et-loire/>.

A l'issue de cette déclaration d'intention de candidater, il vous appartiendra de constituer un dossier avec d'autres collectivités du territoire, les inspecteurs de l'éducation nationale de la circonscription ainsi que les équipes pédagogiques des écoles. Vous bénéficierez alors d'un accompagnement pour l'ensemble du projet.

Les dossiers seront à transmettre **pour le 20 septembre 2017** à Monsieur le DASEN à la DSDEN à l'attention de Madame Annie Montfort, conseillère pédagogique en charge du numérique, cpdnumedu71@ac-dijon.fr.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Fabien BEN